REPUBLIQUE FRANCAISE

GRANDLYON
la métropole

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **31 mai 2021**

Décision n° **CP-2021-0549**

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 2° - Lyon 5°

objet : Pont Bonaparte - Travaux de réparation - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoiement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 12 mai 2021

Secrétaire élu : Madame Nathalie Dehan

Affiché le : mardi 1er juin 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Grosperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 31 mai 2021

Décision n° CP-2021-0549

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Lyon 2° - Lyon 5°
objet :	**Pont Bonaparte - Travaux de réparation - Individualisation totale d'autorisation de programme**
service :	Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoiement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération Lyon 2° - Lyon 5° Pont Bonaparte fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Le pont Bonaparte, reconstruit en 1950 suite à sa destruction en 1944, est un ouvrage composé de 3 travées, d'une longueur totale de 120 m, permettant le franchissement de la Saône entre les 2ème et 5ème arrondissements de Lyon.

Le trafic y est important, autant pour les véhicules (véhicules légers/poids lourds et plusieurs lignes de bus) que pour les modes actifs. Cet ouvrage est d'ailleurs situé sur le futur itinéraire du réseau express vélo (REV). Le pont Bonaparte permet également le passage de convois exceptionnels jusqu'à 100 t. Avec le pont Clémenceau, ils sont les seuls à permettre à de tels convois de franchir la Saône.

Lors des différentes actions de surveillance, un certain nombre de désordres ont été signalés. L'ouvrage a été classé en 3U selon un référentiel national d'état de santé nommé IQOA (image qualité des ouvrages d'art), ce qui signifie que sa structure porteuse est altérée et nécessite des travaux de réparation conséquents. Les principaux désordres concernent :

- la présence de fissurations sur les longerons sous la chaussée de la travée centrale,
- des éclats de béton au niveau des différents éléments structuraux de la travée centrale,
- des défauts d'étanchéité généralisés à l'ensemble de l'ouvrage,
- des désordres sur les garde-corps (parapets en pierre).

De plus, l'ouvrage est sous surveillance renforcée depuis 2013 pour vérifier notamment la possibilité de passage des convois exceptionnels (l'ouvrage permettait à l'origine le passage de convois à 120 t) et la stabilité des parapets.

II - Le projet

Au vu des éléments préalablement exposés, des travaux de réparation sur les éléments faisant l'objet de désordres sont nécessaires pour permettre de prolonger la durée de vie de l'ouvrage et autoriser le passage des convois exceptionnels jusqu'à 120 t. De plus, ces travaux permettront de prendre en compte le projet du REV lors de la reconstruction de la superstructure (revêtement, signalisation).

Les travaux se décomposent en :

- travaux de renforcement et réparations de structure du tablier :
  . ajouts de profilés métalliques sous les longerons,
  . réparation des bétons,
  . remplacement des dalettes sous trottoirs ;

- travaux sur les superstructures :
  . dépose et repose des garde-corps avec fixations adaptées,
  . démolition des revêtements de chaussée et trottoirs (dépose des bordures, réparation du support, mise en place d'une étanchéité, reconstitution des couches de roulement et des bordures, travaux de signalisation horizontale).

Afin de limiter les impacts sur la circulation, ces travaux seront réalisés en 3 phases principales : 2 phases pour les trottoirs sans coupure de la circulation et 1 phase pour la chaussée avec coupure de la circulation (sauf modes actifs) qui sera programmée en période estivale. Des déviations pour l'ensemble des usagers seront mises en place pour chaque phase.

Les travaux seront réalisés sur l'année 2022 pour une durée totale maximale de 6 mois (coupure sur 2 à 3 semaines).

III - Coût

Le montant prévisionnel des travaux de réparation du pont Bonaparte est de 2 500 000 € TTC. Les différents postes de dépenses sont répartis comme suit :

- frais de maîtrise d'ouvrage (assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) technique, contrôle extérieur, coordination sécurité et protection de la santé (CSPS)) : 200 000 € TTC,

- travaux :
  . installation de chantier, études, moyens d'accès : 350 000 € TTC,
  . réfection de chaussée, étanchéité, bordures : 400 000 € TTC,
  . réfection de trottoirs, dalettes, étanchéité, asphalte : 400 000 € TTC,
  . réparation des bétons et ragréages : 90 000 € TTC,
  . renforcement de structure, longerons sous chaussée : 700 000 € TTC,
  . réhabilitation des garde-corps et parapets : 250 000 € TTC,
  . signalisation horizontale : 10 000 € TTC,
  . divers (réfection de réseaux, nettoyage général, moyens d'accès fixes) : 100 000 € TTC.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme totale d'un montant de 2 500 000 € TTC en dépenses au budget principal pour les travaux de réparation du pont Bonaparte à Lyon 2° et Lyon 5° ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DECIDE

1° - Approuve le programme des travaux de réparation du pont Bonaparte à Lyon 2° et Lyon 5°.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P12 - Ouvrages d'art pour un montant de 2 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :
- 200 000 € TTC en dépenses en 2021,
- 2 300 000 € TTC en dépenses en 2022,

sur l'opération n° 0P12O8956.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 1 juin 2021.
.